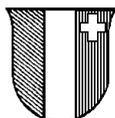


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 42, du 19 octobre 2018

Non soumis au référendum



Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative législative populaire cantonale « Pour des transports publics gratuits »

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu l'article 40 de la Constitution de la République et Canton de Neuchâtel (Cst. NE), du 24 septembre 2000 ;

vu l'article 107 de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984 ;

sur la proposition du Conseil d'État, du 22 août 2018,

décède :

Article unique L'initiative législative populaire cantonale « Pour des transports publics gratuits », conçue sous la forme d'une proposition générale, est déclarée recevable.

Neuchâtel, le 2 octobre 2018

Au nom du Grand Conseil :

Le président,
F. KONRAD

La secrétaire générale,
J. PUG